



VOTRE SPÉCIALISTE EN MAINTENANCE ÉLECTRONIQUE

2 AVENUE D'OUessant
BATIMENT D- CELLULE 3
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 01 60 13 35 14
WWW.VARIELEC.COM



FICHE DE RENSEIGNEMENTS CLIENT

ADRESSE DE FACTURATION

Raison sociale : Code APE

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax : Email :

N° TVA CEE N° SIRET

ADRESSE DE LIVRAISON

Raison sociale : Code APE

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Fax : Email :

N° TVA CEE N° SIRET

INTERLOCUTEURS

Noms	Fonctions	Téléphone	Fax/Mobile	E-mail
	GERANT			
	RESP.MAGASIN			
	RESP.SAV.			
	COMPTABILITE			
	TECHNICIEN			

CONDITION DE REGLEMENT VARIELEC

COMPTANT A LA COMMANDE PAR VIREMENT OU CB SUR DEMANDE UNIQUEMENT

IBAN : FR76 1020 7000 5004 0500 0454 166

BIC : CCBPFRPPMTG

Domiciliation : BPRIVES DE PARIS VERRIERES



VOTRE SPÉCIALISTE EN MAINTENANCE ÉLECTRONIQUE

**2 AVENUE D'OUessant
BATIMENT D- CELLULE 3
91140 VILLEBON SUR YVETTE
Tél. : 01 60 13 35 14
WWW.VARIELEC.COM**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES VARIELEC

1 - CLAUSE GÉNÉRALE

Toute commande emporte adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant dans les conditions générales d'achat de nos clients.

2 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises et/ou les matériels vendus, malgré leur livraison, demeurent la propriété du vendeur jusqu'au complet paiement effectif de leur prix par l'acheteur. A ce titre le vendeur pourra exiger la restitution immédiate en cas de défaut de paiement. L'acheteur supportera, dès la livraison, la charge des risques en cas de perte ou de destruction.

3 - DÉLAI DE LIVRAISON

Nos délais ne sont donnés qu'à titre indicatif sans engagement ni garantie, les retards éventuels ne donnent pas droit à une annulation de vente, refus de la marchandise ou dommages et intérêts.

4 – TRANSPORT

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, qui reste libre de souscrire une assurance à sa charge. Nos prix s'entendent départ VERRIÈRES-LE-BUISSON, sauf cas d'accord préalable entre VARIELEC et le client.

5 - PRIX DE VENTE

Nos prix sont établis Hors Taxes en fonction des conditions économiques du jour de l'offre de prix au départ de Villebon-sur-Yvette, et pourront être modifiés sans préavis : variations tarifs constructeurs, taux d'inflations ou fluctuation des monnaies étrangère. Le port à la charge du client sera avancé sur facture.

6 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables au comptant. En cas d'échéance accordée après accord, le paiement anticipé ne donne lieu à aucun escompte de notre part. En cas de non paiement à l'échéance, VARIELEC se réserve le droit de facturer des pénalités de retard basées sur un intérêt de 1,3 % mensuel (Loi 92.1442 du 31/12/92).

7 – RETOURS

Aucun retour ne doit être effectué sans autorisation préalable de notre part. Même dans ce cas, nous n'acceptons les retours que pour autant que les marchandises n'aient pas été commandées spécialement pour le client et qu'elles nous parviennent en parfait état, sans avoir été démontées ni utilisées, au plus tard dans les 15 jours suivant leur réception. Toute pièce retournée devra être accompagnée de notre bon de livraison ou du double de la facture. Les frais de transports sont à la charge du client. En cas de retour en port dû, le coût du transport sera automatiquement déduit de la note de crédit.

8 – GARANTIE

La garantie ne s'appliquera pas lorsqu'une réparation ou intervention quelconque d'une personne extérieure au service après-vente du vendeur aura été constatée.

Nos produits bénéficient d'une garantie à compter de la date de notre bon de livraison.

- Matériel échange standard et échange réparation : garantie "1 mois"
- Matériel neuf : garantie "3 mois"
- La garantie exclue les composants de puissance.

Dans tous les cas, notre responsabilité et notre garantie ne pourront être invoquées que si le client a exécuté les obligations qui lui incombent concernant le paiement de nos factures.

9 - ÉCHANGES STANDARD

Les pièces en ES (Echanges Standard) doivent être retournées dans un délai de 15 jours maximum après la livraison. Un dépôt de garantie supérieur ou égal à la valeur de la pièce en ES sera facturé par VARIELEC et crédité dans sa totalité, uniquement dans le cas où la pièce est récupérable, normalement usée et complète. Les frais de retour de la pièce ES sont à la charge du client ou déduits automatiquement de la note de crédit si les pièces sont retournées en port dû. La note de crédit ne sera établie que dans le respect des conditions énoncées ci-dessus. Le cas contraire, la facture restera due.

10 – JURIDICTION

Pour toutes contestations, les tribunaux de EVRY (91) sont seuls compétents.

A compléter et signer obligatoirement par le gérant ou le responsable comptable Nom du signataire (en capitales).....

Fonction du signataire dans l'entreprise.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Cachet de l'entreprise